



Retrait temoignage possible ou pas ?

Par **Yasar**, le **28/05/2009** à **13:43**

Bonjour,

URGENT SVP

Peut on juridiquement retirer tout simplement un temoignage qui n'est pas un faux temoignage dans le but de ne pas nuire la personne contre laquelle ce temoignage a ou avait été utilisé? (En fait j'ai attesté qu'une personne était une personne respectable et respectueux dans sa relation avec ma famille).Aucune information contre "la victime" dans le temoignage n'est citée.